

# Conseil d'administration

## Séance du 14 mars 2024

Délibération n° 2024-07

### Cession d'un bien immobilier situé 85<sup>bis</sup> avenue de Wagram 75017 Paris

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-10, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'article 187 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

### D É C I D E

#### ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration approuve la vente du bien situé 85bis avenue de Wagram 75017 Paris pour un montant de 8 585 000 euros (huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros).

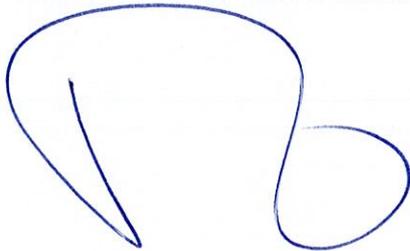
**ARTICLE 2 :**

La délibération n° 2013-13 du conseil d'administration en date du 29 juin 2023 est abrogée.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur général de l'OFB est autorisé à finaliser les conditions de cette vente et à signer les actes juridiques et administratifs nécessaires.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Olivier THIBAUT

Le Présidente  
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO